Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D35DAU_SE26-DE

Direction de l'Aménagement Urbain - KB

# CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

## 35- ACQUISITION DE PARCELLES CADASTREES BI 11 – BI 16 – BI 17 APPARTENANT A L'ASSOCIATION LES ATELIERS DU DOUET SITUEES RUE DU MOULIN AUX PAUVRES

Rapporteuse : Mme RAULT

L'association Les Ateliers du Douet, représentée par Monsieur ALLAIN Daniel, est propriétaire d'un ensemble de parcelles cadastrées BI 11 – BI 16 et BI 17 d'une surface de 10 830 m².
Cet espace naturel constitue un corridor écologique à proximité immédiate du Nançon.
Les parcelles sont d'ailleurs situées exclusivement en zone naturelle et inondable au Plan Local d'Urbanisme approuvé en conseil communautaire le 7 septembre 2026.

Par courrier du 21/05/2026, l'association propose la cession de ces trois parcelles au profit de la ville de Fougères, à titre gratuit.

**PARCELLES CONCERNEES PAR L'ACQUISITION**




Signé électroniquement par Aude LEBRUET le 29/09/2026 08:58:19

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D35DAU_SE26-DE

Par courrier du 06/08/2026, la ville a fait part de son intention d'acquérir cet espace, dans un objectif de maîtrise foncière de ce corridor écologique, à proximité immédiate du Nançon.

Pour faciliter l'entretien et l'accès de cet espace, il est proposé à l'association Les Ateliers du Douet d'instaurer une servitude de passage sur les parcelles lui appartenant, cadastrées BI 70 – BI 12 – BI 13.

L'ensemble des frais d'actes seront pris en charge par la collectivité.

Après avis favorable de la commission « Urbanisme, Logement et Aménagement Durable », il est proposé au conseil municipal de :

- Valider l'acquisition des parcelles BI 11 – BI 16 et BI 17, d'une superficie de 10 830 m² à titre gratuit ;
- Autoriser Madame le Maire ou son adjointe déléguée à signer le compromis de vente ainsi que l'acte notarié qui seront rédigés par Maitre Pauline JOSSELIN, notaire à Fougères, et dont les frais seront pris en charge par la collectivité.

Les dépenses seront imputées au budget de la commune.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 septembre 2026

Madame le Maire,

Le Maire
ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-09-29T08:58:18+02:00

Le secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Jeunesse, vie étudiante, conseil municipal des jeunes
ANTHONY HUE

Signé électroniquement par : Anthony HUE
Le 2026-09-29T12:55:19+02:00